



Maison des Sports
 29, boulevard Saint Michel - 72000 Le Mans
 Tél. 02 52 19 21 17 - Email : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
 Site internet : www.pingsarthe.org



Compte-rendu : < Sport en Entreprise > du comité départemental du 29/02/2016

Date de création	29/02/2016
Auteur	Michel MENAGER
Approbateur	Emmanuel MARZIN

Ordre du jour :

- 1 – Retour sur le compte rendu du 29 Janvier 2016
- 2 – Bilan des individuels "sport entreprise" du 10 Janvier 2016
- 3 – Choix du traiteur et repas de fin de saison championnat par équipe
- 4 – Réflexions pour un renouvellement du championnat par équipe du jeudi soir
- 5 – Questions diverses

Présents : Michel Ménager – Jacqueline Bousson -Jacky Dorizon

Invité:

Excusés : Jean Claude Foucrit -Joël Verchère -Michel Vigneron – Fabrice Tollet
 - Emmanuel Marzin - Laurent Depape - Alain Piron –Thierry Bignon -

Point 1 : Retour sur le compte rendu du 28 Janvier 2016

Ras

Point 2 : Bilan des individuels "sport entreprise" du 10 Janvier 2016

- Bilan de cette journée :

Points positifs :

- Buvette ASGM : aucun résultat le jour de la réunion
- Bonne participation des joueurs sur les tableaux excepté les vétérans B, les loisirs et les féminines
- Bon déroulement de la compétition les juges arbitres ont respectés les horaires

Points négatifs :

- Les tables ont été déplacées par des visiteurs pour faire du foot en salle hors que tout était installé la veille
- Revoir l'horaire des tableaux féminines si elles ne sont pas nombreuses de manière à terminer juste avant la remise des récompenses
- Nommer un correspondant "sport entreprise" dans chaque club pour inviter des licenciés ou non licenciés à venir participer comme l'on fait certains clubs :

ASL le Mans – Mézeries sur Ponthouin – Savigné l'évêque – Connerré Lombron – La flèche –ASGM

Point 3 : Choix du traiteur et repas de fin de saison du championnat par équipe

- Choix du traiteur : Les Bonshommes 28330 Authon du Perche
Menu : crudité – Couscous – fromage – tartes aux pommes
- Tarif traiteur : 12,10€ avec le pain
- Tarif joueur : 10 €
- Tarif accompagnateur : 15€
- Contact avec le club de Champagné : salle réservée auprès du président de Champagné
- Horaire : 19h (horaire à bien respecter) pour un début repas vers 20h30
- Récompenses : Michel se charge de les récupérer au cd et de les amener le jour de la compétition
1 coupe par division (D1 – D2 – D3 – D4 – D5)
- Logistique repas : apéro (rosé pamplemousse et kir) – vin et café acheté par le Ping entreprise 72
- Participation de 3€ pour le CD et 3€ pour le club Ping entreprise 72

- Affiche et bordereau d'inscription sera fait par Michel
- Inscription et paiement (à l'ordre de Ping Entreprise 72 lors de l'inscription) à envoyer au comité départemental
- Une affiche à imprimer par centre pour la journée du 03 Mars 2016 (envoi par mail à Jaquine, Jacky, Patrick, Michel et Philippe Dessailly)
- Joël se chargera d'envoyer l'affiche et l'inscription au repas par mail à tous les joueurs (plusieurs relances à faire)
- Assiette verres et couvert entreprise de vaisselle (max 45€)

Point 4 : Réflexions pour un renouvellement du championnat par équipe du jeudi soir

- Cette réflexion est reportée du fait de peu de participants à cette réunion

Point 5 : Questions diverses

Proposition : faire une minute de silence à la mémoire de Yann Mallet décédé le samedi 27 mars joueur de la Sérac 1

Jacquine ASPTT

Jacky à Yvré l'évêque

Patrick à Coulaines

Laurent à Savigné

Michel à L'asl

Revoir règlement de la compétition individuelle du sport en entreprise :
Règlement de l'affiliation (6€) participation au championnat par équipe

Fin de la réunion à 22h30

*** Prochaine réunion :** Plus de réunion pour cette saison

*** Rappel des décisions à faire validées en Comité Directeur :**

Un repas de fin de saison 2015 2016 du championnat par équipe sport en entreprise sera organisé le vendredi 29 Avril 2016 à Champagné

La part joueur est fixé à 10€ et pour les accompagnateurs à 15 €

Le club Ping entreprise 72 participe à hauteur de 3€ pour les repas

La commission sport en entreprise demande une prise en charge de 3 € par le comité départemental

Décisions :